
MANUEL DE STATISTIQUES

DE FINANCES PUBLIQUES 2001

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**CLASSIFICATION DES DONNÉES DU *MSFP 1986*
SELON LE *MSFP 2001***



**TOBIAS M. WICKENS
OCTOBRE 2002**

I. Introduction	1
A. Objectif du présent document	1
B. Notes explicatives sur les conventions utilisées	1
II. classification des données du MSFP 1986 selon les tableaux détaillés du MSFP 2001	3
A. Vue d'ensemble	3
B. Classification des recettes	5
1 Recettes	5
11 Impôts	6
12 Cotisations sociales	7
13 Dons	8
14 Autres recettes	9
C. Classification économique des charges	11
2 Charges	11
21 Rémunération des salariés	12
22 Utilisation de biens et services	13
23 Consommation de capital fixe	14
24 Intérêts	14
25 Subventions	14
26 Dons	15
27 Prestations sociales	16
28 Autres charges	17
D. Classification des transactions sur actifs non financiers	18
31.1 Acquisition d'actifs non financiers	18
31.2 Cessions d'actifs non financiers	18
31 Acquisition nette d'actifs non financiers	19
E. Classification des transactions sur actifs financiers et passifs, par type d'instrument et lieu de résidence	20
32 Acquisition nette d'actifs financiers	20
33 Accroissement net de passifs	21
F. Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)	22
701 Dépenses totales	23
G. Classification des transactions sur actifs financiers et passifs, par secteur et lieu de résidence	26
82 Acquisition nette d'actifs financiers	27
83 Accroissement net de passifs	29
H. Le compte de patrimoine	31
61, 62 Actifs non financiers et financiers	31
63 Passifs	31
III. Situations financières résumées	32
A. Situation des opérations des administrations publiques et situation des opérations de trésorerie	32

I. INTRODUCTION

A. Objectif du présent document

Traditionnellement, les administrations publiques ont tenu leurs comptes sur la base des encaissements et décaissements — ainsi que le montre le cadre analytique du *Manuel de statistiques de finances publiques 1986* (*MSFP 1986*). L'évolution de la comptabilité publique et de l'analyse budgétaire au cours des dix dernières années a conduit à privilégier de plus en plus la comptabilité sur la base des droits constatés et des comptes de patrimoine. Le cadre analytique du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* (*MSFP 2001*) reflète cette évolution et présente des données budgétaires sous forme de situations financières interconnectées qui intègrent les flux et les encours (ou stocks)¹. Aussi le cadre analytique du *MSFP 2001* diffère-t-il très sensiblement de celui du *MSFP 1986*, qui privilégiait certains stocks et flux et ne les intégrait pas. Pour de nombreux pays, la première étape du passage au nouveau système de SFP consistera à reclasser les données établies sur la base des encaissements et décaissements dans le nouveau cadre des SFP. Souvent, ces données en base caisse sont disponibles dans le cadre du *MSFP 1986*.

L'objectif essentiel du présent document est de faciliter le reclassement des données du cadre du *MSFP 1986* dans le cadre du *MSFP 2001* en faisant apparaître les liens entre les deux systèmes de classification. En d'autres termes, le présent document décrit les modalités du passage des catégories de classement du *MSFP 1986* à celles du *MSFP 2001*.

Le document est structuré comme suit : la section I.B présente des notes explicatives sur les conventions utilisées dans le document. Le passage de la classification détaillée du *MSFP 1986* à la classification détaillée du *MSFP 2001* est examiné à la section II. Enfin, le document montre comment classer les données du *MSFP 1986* dans les tableaux synthétiques des opérations du *MSFP 2001* (section III).

B. Notes explicatives sur les conventions utilisées

Dans le présent document, la classification des données selon les tableaux du *MSFP 2001* repose sur les classifications détaillées (y compris les sous-catégories) du *MSFP 1986*, Tableaux A à G².

Dans le *MSFP 1986*, chaque tableau de classification est identifié par une lettre (par exemple Tableau A, Recettes et dons). Les catégories et sous-catégories de chaque tableau sont identifiées par des chiffres romains et arabes (I, II, ... ou 1, 2, 3 ...). Lorsqu'il est fait référence à une catégorie spécifique, le code identifie d'abord le tableau puis indique le chiffre correspondant à la catégorie de classification. Ainsi, lorsqu'il est fait référence à la sous-catégorie *traitements et salaires* de la Classification économique des dépenses (Tableau C), le code [C1.1] est employé. Lorsqu'il est fait référence au total des recettes fiscales dans la Classification des recettes et dons (Tableau A), le code [A.IV] est employé.

Dans le système de codes du *MSFP 2001*, seuls les chiffres arabes sont utilisés — les codes du premier niveau sont présentés dans le tableau ci-après. Le second niveau de la classification comprend deux chiffres : à titre

¹ Ces situations sont établies à partir du *Système de comptabilité nationale 1993* (*SCN 1993*).

² Le présent document repose sur les tableaux de classification détaillés du *MSFP 1986*. Cependant, les données du *MSFP 1986* recueillies dans le questionnaire de l'Annuaire de SFP sont moins détaillées que dans ces tableaux. Cela limitera encore les possibilités de reclassement de certaines catégories dans le cadre du *MSFP 2001*.

2 MSFP 2001 — Document d'accompagnement

d'exemple, les charges [2] comprennent la rémunération des salariés [21], l'utilisation de biens et services [22], etc. le troisième niveau se compose de trois chiffres, tels que [211] pour les traitements et salaires ou [212] pour les cotisations sociales, et ainsi de suite.

Code	Types de flux économiques dans le <i>MSFP 2001</i>
1	Recettes
2	Charges
3	Transactions sur actifs et passifs
4	Gains et pertes de détention des actifs et passifs ³
5	Autres changements de volume des actifs et passifs ³
6	Encours d'actifs et de passifs (Compte de patrimoine)
7	Dépenses COFOG (Classification des fonctions des administrations publiques) ⁴
8	Transactions sur actifs financiers et passifs (classification sectorielle)

Le cadre du MFSP 2001 de statistiques à toutes les composantes du secteur public. Dans ce document, **l'accent est mis secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs**, car les données du MFSP 1986 ont été établi, traditionnellement, pour les administrations publiques et leurs subdivisions.

³ Les codes 4 et 5 utilisés dans le *MSFP 2001* ne rentrent pas dans le cadre du présent document. Les codes commençant par 4 ou 5 ont trait, respectivement, aux gains de détention et aux autres changements de volume d'actifs.

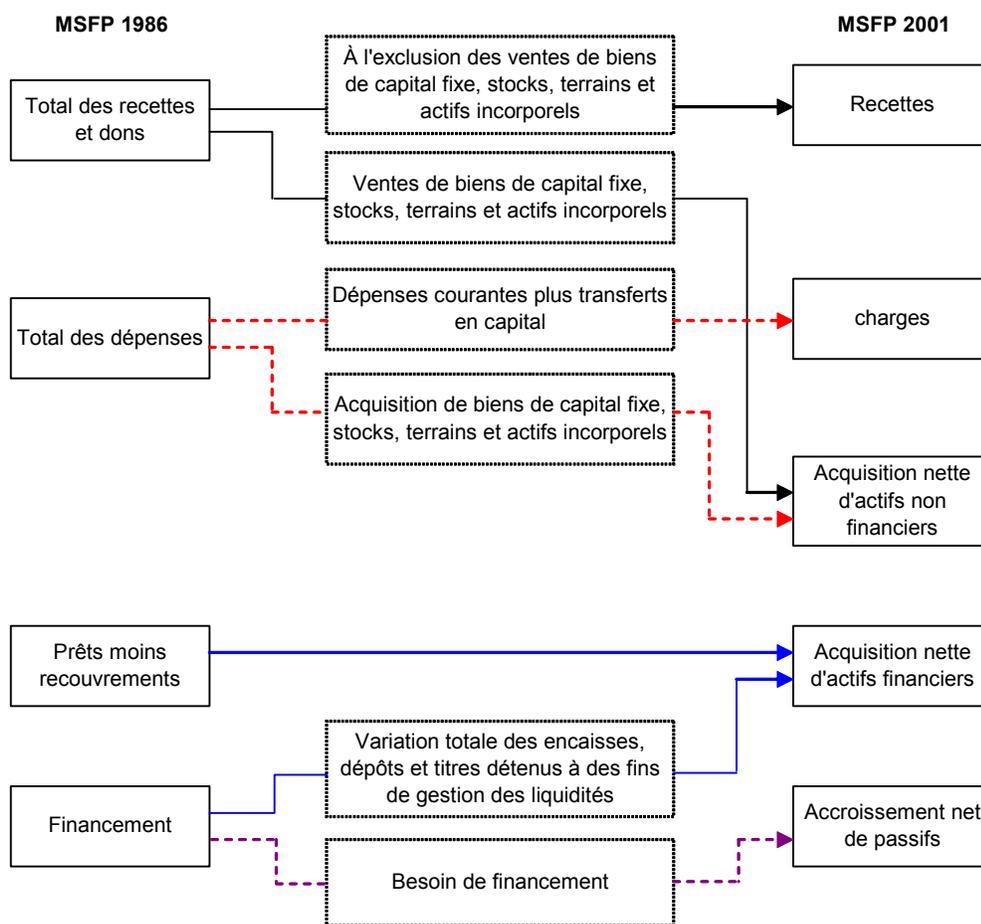
⁴ La COFOG a été préparée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et publiée avec les trois autres classifications des Nations Unies, *Nomenclature des dépenses par fonction* (New York, 2000).

II. CLASSIFICATION DES DONNÉES DU *MSFP 1986* SELON LES TABLEAUX DÉTAILLÉS DU *MSFP 2001*

A. Vue d'ensemble

La classification des données du *MSFP 1986* selon les catégories du *MSFP 2001* est considérée comme une première étape dans la transition vers la nouvelle méthodologie des SFP. Dans leurs grandes lignes, les liens entre les systèmes de classification du *MSFP 1986* et du *MSFP 2001* sont les suivants :

Diagramme 1: Vue d'ensemble des liens entre les systèmes de classification du MSFP 1986 et du MSFP 2001



- Le *total des recettes et des dons* du *MSFP 1986* est classé sous l'agrégat *recettes* du *MSFP 2001*, à l'exception des *ventes de biens de capital fixe, de stocks et de terrains et d'actifs incorporels*, qui sont classées sous l'agrégat *acquisition nette d'actifs non financiers* (cessions/ventes).
- Les agrégats *dépenses courantes* et *transferts en capital* du *MSFP 1986* sont classés sous l'agrégat *charges* du *MSFP 2001*. Les autres dépenses du *MSFP 1986*, à savoir l'*acquisition de biens de capital fixe*, les *achats de stocks* et les *achats de terrains et d'actifs incorporels* sont classées sous l'agrégat *acquisition nette d'actifs non financiers* (acquisitions/achats) du *MSFP 2001*.
- L'agrégat *prêts moins recouvrements* du *MSFP 1986* est reclassé sous l'agrégat *acquisition nette d'actifs financiers* du *MSFP 2001*.
- L'agrégat *financement* du *MSFP 1986* est scindé en deux composantes : côtés actifs financiers, les *variations des encaisses, des dépôts et des titres détenus à des fins de gestion des liquidités*, sont classées sous la rubrique *acquisition nette d'actifs financiers* dans le *MSFP 2001*. Les passifs qui constituent le total des *emprunts nets* sont classés sous la rubrique *accroissement net de passifs* dans le *MSFP 2001*.

Dans le reste de la présente section, les structures des tableaux de classification du *MSFP 2001* (voir *MSFP 2001*, Appendice 4) sont suivies de manière à expliquer plus en détail le reclassement des données du *MSFP 1986*. Les tableaux de classification du *MSFP 2001* sont les suivants :

- Classification des recettes (voir section B ci-après);
- Classification économique des charges (voir section C ci-après);
- Classification des transactions sur actifs non financiers (voir section D ci-après);
- Classification des transactions sur actifs financiers et passifs, par type d'instrument financier et lieu de résidence (voir section E ci-après);
- Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) (voir section F ci-après);
- Classification des transactions sur actifs financiers et passifs, par secteur de la contrepartie à l'instrument financier et lieu de résidence (voir section G ci-après); et
- Classification d'encours d'actifs et de passifs (compte de patrimoine) (voir section H ci-après).

En résumé, le reclassement des grandes catégories du *MSFP 1986* selon les principaux agrégats du *MSFP 2001* s'effectue de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
1 Recettes	Total des recettes et des dons [A.I], moins ventes de biens de capital fixe [A13.], ventes de stocks [A14.] et ventes de terrains et d'actifs incorporels [A15.]
2 Charges	Dépenses courantes [C.III] plus transferts en capital [C7.]
31 Acquisition nette d'actifs non financiers	Acquisition de biens de capital fixe [C4.] plus achats de stocks [C5.] plus achats de terrains et d'actifs corporels [C6.] moins ventes de biens de capital fixe [A13.] moins ventes de stocks [A14.] moins ventes de terrains et d'actifs incorporels [A15.]
32 Acquisition nette d'actifs financiers	Prêts moins recouvrements [C.V] plus variation totale des encaisses, dépôts et titres (intérieurs et extérieurs) détenus à des fins de gestion des liquidités [E6. et E12.]
33 Accroissement net de passifs	Financement total [D.I ou E.I] moins variation totale des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités (financement intérieur et extérieur) [E6. et E12.] ou, alternativement, toutes les catégories d'emprunts nets des tableaux D ou E du <i>MSFP 1986</i> .

B. Classification des recettes ⁵

1 Recettes

Comprend : Total des recettes et des dons [A.I], **moins** ventes de biens de capital fixe [A13.], de stocks [A14.] et de terrains et d'actifs incorporels [A15.] ⁶.

Note(s) : Les ventes d'actifs non financiers sont classées dans un tableau distinct (voir *Acquisition nette d'actifs non financiers*, ci-après) car elles ne représentent pas des activités opérationnelles courantes des administrations publiques.

Lorsque les données du *MSFP 1986* sur les recettes seront reclassées dans le cadre du *MSFP 2001*, des informations supplémentaires seront nécessaires pour tenir compte des éléments suivants :

- Dans le *MSFP 2001*, les **opérations des établissements marchands** sont enregistrées sur une **base brute**. C'est-à-dire que les recettes brutes et les charges brutes de ces établissements sont classées, respectivement, dans les catégories de recettes ou de charges appropriées. Dans le *MSFP 1986*, les activités marchandes sont enregistrées sur une base nette. Seuls les excédents ou déficits d'exploitation, sur la base encaissements-décaissements, des unités de production marchande des administrations publiques sont inclus parmi les

⁵ Voir *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*, Chapitre 5 pour de plus amples détails sur les définitions et la classification des recettes.

⁶ Pour la classification détaillée du total des recettes et des dons selon la méthodologie du *MSFP 1986*, voir *Manuel de statistiques de finances publiques*, 1986, tableau A, page 139-141.

recettes (revenus de l'entreprise et de la propriété) ou les dépenses (transferts courants). De ce fait, l'utilisation de données non ajustées du *MSFP 1986* entraînera une sous-estimation des recettes et des charges.

- Dans le *MSFP 2001*, les **cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur** sont "réorientées" afin de faire apparaître que les administrations publiques rémunèrent leurs salariés, qui font à leur tour des paiements de montant identique au régime de protection sociale. En conséquence, ces cotisations ne sont pas supprimées lors de la consolidation. Dans le *MSFP 1986*, les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur sont supprimées lors de la consolidation des données des administrations publiques, car il est considéré que ces transactions ont lieu entre l'échelon des administrations publiques qui cotise et l'administration de sécurité sociale.

Les données relatives à ces cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur ne seraient pas disponibles en cas de reclassement des données temporelles consolidées du *MSFP 1986* dans le cadre du *MSFP 2001*, car elles sont supprimées lors de la consolidation. Il faudrait donc disposer d'informations spécifiques sur chaque pays pour ajouter les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur. Ce faisant, les recettes et les charges seront plus élevées que celles enregistrées dans le *MSFP 1986* pour une couverture institutionnelle identique.

11 Impôts

Comprend : Total des *recettes fiscales* [A.IV] **moins** les *cotisations de sécurité sociale* [A2.].

Note(s) : La catégorie *cotisations de sécurité sociale* [A2.] des recettes fiscales du *MSFP 1986* est reclassée dans la catégorie *cotisations sociales* du *MSFP 2001* [12]. À l'exclusion des cotisations sociales et de quelques changements aux descripteurs de certains types d'impôts, la classification des impôts adoptée dans le *MSFP 2001* est quasiment identique à celle du *MSFP 1986*.

Le reclassement détaillé des impôts se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
111 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital [A1.]
1111 Payés par les personnes physiques	Personnes physiques [A1.1]
1112 Payés par les sociétés et autres entreprises	Sociétés [A1.2]
1113 Non ventilables	Autres impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, non ventilables [A1.3]
112 Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre	Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre [A3.]
113 Impôts sur le patrimoine	Impôts sur le patrimoine [A4.]
1131 Impôts périodiques sur la propriété immobilière	Impôts périodiques sur la propriété immobilière [A4.1]
1132 Impôts périodiques sur la valeur nette	Impôts périodiques sur la valeur du patrimoine net [A4.2]
1133 Impôts sur les mutations par décès, les successions, les donations entre vifs et les legs	Impôts sur les mutations par décès, les successions, les donations entre vifs et les legs [A4.3]
1134 Impôts sur les transactions financières et les opérations en capital	Impôts sur les transactions mobilières et immobilières [A4.4]

1135 Autres impôts non périodiques sur le patrimoine	Impôts non périodiques sur le patrimoine [A4.5]
1136 Autres impôts périodiques sur le patrimoine	Autres impôts périodiques sur le patrimoine [A4.6]
114 Impôts sur les biens et services	Impôts intérieurs sur les biens et services [A5.]
1141 Impôts généraux sur les biens et services	Impôts généraux sur la vente, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée [A5.1] Note(s): Dans le <i>MSFP 2001</i> , les impôts généraux sur les biens et services sont ventilés en <i>impôts sur la valeur ajoutée</i> [11411], <i>impôts sur la vente</i> [11412] et <i>impôts sur le chiffre d'affaires et autres impôts généraux sur les biens et services</i> [11413]. Le <i>MSFP 1986</i> ne fait pas cette distinction.
1142 Accises	Accises [A5.2]
1143 Bénéfices des monopoles fiscaux	Bénéfices des monopoles fiscaux [A5.3]
1144 Taxes sur des services déterminés	Impôts sur des services déterminés [A5.4]
1145 Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	Impôts sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités [A5.5]
11451 Taxe sur les véhicules à moteur	Impôts sur les véhicules à moteur [A5.5.2]
11452 Autres taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	Contribution des patentes et licences A5.5.1 plus autres impôts sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités [A5.5.3]
1146 Autres impôts sur les biens et services	Autres impôts sur les biens et services [A5.6]
115 Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales [A6.]
1151 Droits de douane et autres droits d'importation	Taxes à l'importation [A6.1]
1152 Taxes à l'exportation [1152]	Taxes à l'exportation [A6.2]
1153 Bénéfices des monopoles d'exportation ou d'importation	Bénéfices des monopoles d'exportation ou d'importation [A6.3]
1154 Bénéfices de change	Bénéfices de change [A6.4]
1155 Taxes sur les opérations de change	Taxes sur les opérations de change [A6.5]
1156 Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales [A6.6]
116 Autres recettes fiscales	Autres recettes fiscales [A7.] Note(s): Dans le <i>MSFP 2001</i> , les autres recettes fiscales [116] sont ventilées en recettes à <i>la charge exclusive des sociétés</i> [1161], ou à <i>la charge d'autres entités ou non identifiables</i> [1162]. Le <i>MSFP 1986</i> ne fait pas cette distinction — les <i>autres recettes fiscales</i> [A7.] sont ventilées en <i>impôts de capitation</i> [A7.1], droits de timbre [A7.2] ou <i>autres impôts non classés ailleurs</i> [A7.3].

12 Cotisations sociales

Comprend : *Cotisations de sécurité sociale* [A2.] **plus** *cotisations aux caisses de retraite et aux caisses de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques* [A11.].

Note(s) : Contrairement à la solution retenue dans le *MSFP 1986*, les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur ne sont pas supprimées dans le

MSFP 2001 lorsque les données sont consolidées avec celles des administrations de sécurité sociale⁷.

Le reclassement détaillé des cotisations sociales se fait de la façon suivante :

Catégorie du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
121 Cotisations de sécurité sociale	Cotisations de sécurité sociale [A2.]
1211 Cotisations employés	À la charge des salariés [A2.1]
1212 Cotisations employeurs	À la charge des employeurs [A2.2] Note(s): Contrairement à l'axe qui se passe dans le <i>MSFP 1986</i> , les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur ne sont pas supprimées dans le <i>MSFP 2001</i> lorsque les données sont consolidées avec celles des caisses de sécurité sociale.
1213 Cotisations des travailleurs indépendants et des personnes sans emploi	À la charge des travailleurs indépendants ou des personnes n'occupant pas d'emploi [A2.3]
1214 Non ventilables	Autres cotisations de sécurité sociale non ventilables [A2.4]
122 Autres cotisations sociales	Cotisations aux caisses de retraite et aux caisses de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques [A11.]
1221 Cotisations employés	Reçues des salariés [A11.1]
1222 Cotisations employeurs	Reçues d'autres niveaux d'administration en qualité d'employeur [A11.2] Note(s): Contrairement à la solution retenue dans le <i>MSFP 1986</i> , les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur ne sont pas supprimées dans le <i>MSFP 2001</i> lorsque les données sont consolidées avec celles des caisses de sécurité sociale.
1223 Imputées	Note(s): Le concept de cotisations sociales <i>imputées</i> [1223], qui repose sur les droits constatés, n'existe pas dans le <i>MSFP 1986</i> .

13 Dons

Comprend : *Dons* [A.VII].

Note(s): La ventilation opérée dans le *MSFP 1986* ne permet pas de reclasser la totalité des dons dans les sous-catégories du *MSFP 2001*, car il n'est fait aucune distinction entre les dons des administrations publiques étrangères et ceux des organisations internationales. Il faudrait disposer d'informations spécifiques sur chaque pays pour ventiler les dons

⁷ Ces cotisations faites en qualité d'employeurs sont classées dans les catégories de recettes [A2.2] et [A11.2] du *MSFP 1986*, et par conséquent supprimées lors de la consolidation des données de l'administration centrale. Lors du reclassement des données temporelles consolidées du *MSFP 1986* dans le cadre du *MSFP 2001*, les données relatives à ces cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur ne seraient pas disponibles, car elles sont supprimées lors de la consolidation. Il faudrait donc disposer d'informations spécifiques sur chaque pays pour ajouter les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur.

de la catégorie *reçus de l'étranger* [A17.] du *MSFP 1986* en dons *reçus de l'étranger* [131] et dons *reçus d'organisations internationales* [132].

Le reclassement détaillé des dons se fait de la façon suivante :

Catégorie du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
131 Reçus de l'étranger	Reçus de l'étranger [A17.] Note(s): Étant donné que les dons <i>reçus de l'étranger</i> [A17.] incluent les dons d'organisations internationales, la catégorie des dons <i>reçus de l'étranger</i> [131] risque d'être surestimée lors du reclassement des données non ajustées du <i>MSFP 1986</i> sous le format du <i>MSFP 2001</i> .
1311 Courants	Courants [A17.1]
1312 En capital	En capital [A17.2]
132 Reçus d'organisations internationales	Reçus des autorités supranationales par leurs pays membres [A19.] Note(s): Étant donné que les dons <i>reçus d'organisations internationales</i> sont classés parmi les dons <i>reçus de l'étranger</i> [A17.] dans le <i>MSFP 1986</i> , la catégorie des dons <i>reçus d'organisations internationales</i> du <i>MSFP 2001</i> [132] risque d'être sous-estimée lors du reclassement des données non ajustées du <i>MSFP 1986</i> sous le format du <i>MSFP 2001</i> .
1321 Courants	Courants [A19.1]
1322 En capital	En capital [A19.2]
133 Reçus d'autres unités d'administration publique	Reçus d'autres niveaux des administrations publiques nationales [A18.]
1331 Courants	Courants [A18.1]
1332 En capital	En capital [A18.2]

14 Autres recettes

Comprend : Le total des *recettes non fiscales* [A.V] **moins** les *cotisations aux caisses de retraite et aux caisses de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques* [A11.] **plus** les *transferts en capital de sources autres que les administrations publiques* [A16.].

Note(s) : Ces catégories du *MSFP 1986* sont une **variable de substitution** pour les *autres recettes* [14], car elles incluent les excédents d'exploitation, sur la base encaissements-décaissements, des unités de production marchande des administrations au titre de leurs ventes au public. Dans le *MSFP 1986*, ces recettes sont classées comme revenus de l'entreprise et de la propriété ("dividendes"), c'est-à-dire sur une base nette. Selon la méthodologie du *MSFP 2001*, les recettes brutes des établissements marchands sont ventilées entre les diverses sous-catégories des *autres recettes*.

Le reclassement détaillé des autres recettes se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
141 Revenus de la propriété	Revenu de l'entreprise et de la propriété [A.8] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution pour les <i>revenus de la propriété</i> car les excédents des unités de production marchande excédentaires des administrations sont enregistrés comme "dividendes" (c'est-à-dire sur la base nette). Selon la méthodologie du <i>MSFP 2001</i> , leurs ventes brutes sont classées en <i>ventes de biens et services</i> [142] (voir <i>Ventes de biens et services</i> ci-après).
1411 Intérêts	Note(s): La ventilation du <i>Revenu de l'entreprise et de la propriété</i> [A.8] dans le <i>MSFP 1986</i> ne permet pas son reclassement dans la catégorie <i>Revenus de la propriété</i> [141] du <i>MSFP 2001</i> . Dans le <i>MSFP 1986</i> , le revenu de l'entreprise et de la propriété est ventilé en <i>excédents d'exploitation, sur la base encaissements- décaissements, des unités de production marchande excédentaires des administrations au titre de leurs ventes au public</i> [A8.1], <i>revenus provenant des entreprises publiques non financières et des institutions financières publiques</i> [A8.2] et <i>autres revenus de la propriété</i> [A8.3].
1412 Dividendes	
1413 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	
1414 Revenus de la propriété attribués aux assurés	
1415 Loyers	
142 Ventes de biens et services	Droits et frais administratifs, et ventes non industrielles et accessoires [A9.] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution pour les <i>ventes de biens et services</i> [142], car les ventes des établissements marchands et les ventes de biens et services imputées ne sont pas disponibles à partir des données du <i>MSFP 1986</i> . Le concept de <i>ventes de biens et services imputées</i> [1424] repose sur les droits constatés et n'existe pas dans le système du <i>MSFP 1986</i> , qui repose sur les encaissements-décaissements. Les <i>ventes imputables aux établissements marchands</i> [1421] n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> , car elles font l'objet d'un traitement net dans ce système (voir, plus haut, <i>revenus de la propriété</i>).
1421 Ventes imputables aux établissements marchands	Note(s): Dans le <i>MSFP 1986</i> , les activités des unités de production marchande sont enregistrées sur une base nette (voir, plus haut, <i>Revenus de la propriété</i> [141]). En conséquence, les données sur les ventes brutes des établissements marchands [1421] ne sont pas disponibles dans le <i>MSFP 1986</i> .
1422 Droits administratifs	Droits et frais administratifs, et ventes non industrielles et accessoires [A9.] Note(s): Les détails nécessaires pour reclasser les <i>droits et frais administratifs, et ventes non industrielles et accessoires</i> [A9.] dans les sous-catégories <i>droits administratifs</i> [1422] et <i>ventes résiduelles par les établissements marchands</i> [1423] du <i>MSFP 2001</i> ne sont pas disponibles dans le <i>MSFP 1986</i> . De façon empirique , la catégorie <i>droits et frais administratifs, et ventes non industrielles et accessoires</i> du <i>MSFP 1986</i> [A9.] est reclassée dans la catégorie <i>droits administratifs</i> [1422] du <i>MSFP 2001</i> , à moins que des informations spécifiques ne permettent de retenir, pour un pays donné, la classification <i>ventes résiduelles par les établissements marchands</i> [1423].

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
1423 Ventes résiduelles par les établissements marchands	Note(s): Voir notes sur les <i>droits administratifs</i> [1422] ci-dessus.
1424 Ventes de biens et services imputées	Note(s): Les données sur les <i>ventes de biens et services imputées</i> [1424], concept reposant sur les droits constatés, n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> .
143 Amendes, pénalités et confiscations	Amendes et confiscations [A10.]
144 Transferts volontaires autres que les dons	Transferts en capital de sources autres que les administrations publiques [A16.] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution pour les <i>transferts volontaires autres que les dons</i> [144] du <i>MSFP 2001</i> , car le <i>MSFP 1986</i> ne fournit pas de données spécifiques sur les transferts volontaires autres que les dons. Dans le <i>MSFP 1986</i> , les transferts volontaires courants autres que les dons sont classés parmi les <i>autres recettes non fiscales</i> [A12.].
1441 Courants	Note(s): Cette catégorie n'est pas disponible séparément dans le <i>MSFP 1986</i> . Voir notes sur les <i>recettes diverses non identifiées</i> [145] ci-après.
1442 En capital	Transferts en capital de sources autres que les administrations publiques [A16.] Note(s): Voir notes sur les <i>transferts volontaires autres que les dons</i> [144] ci-dessus.
145 Recettes diverses non identifiées	Autres recettes non fiscales [A12.] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution pour les <i>recettes diverses non identifiées</i> [145], car elle inclut les transferts volontaires courants autres que les dons, qui devraient être classés parmi les transferts volontaires autres que les dons [144] selon la méthodologie du <i>MSFP 2001</i> .

C. Classification économique des charges ⁸

2 Charges

Comprend : *Dépenses courantes* [C.III] **plus** transferts en capital [C7.].

Note(s) : Les autres dépenses en capital du *MSFP 1986* — *acquisition de biens de capital fixe* [C4.], *achats de stocks* [C5.] et *achats de terrain et d'actifs incorporels* [C6.] — ne sont pas classés ici par ce qu'elles ne correspondent pas à des activités opérationnelles ordinaires des administrations publiques. Ces postes sont classés dans un tableau distinct (voir *Acquisition nette d'actifs non financiers*, ci-après).

Lorsque les données du *MSFP 1986* sur les dépenses seront reclassées dans le cadre du *MSFP 2001*, des informations supplémentaires seront nécessaires pour tenir compte des éléments suivants :

⁸ Voir *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*, Chapitre 6 pour de plus amples détails sur les définitions et la classification des charges.

- Dans le *MSFP 2001*, les **opérations des établissements marchands** sont enregistrées sur une **base brute**, c'est-à-dire que les recettes brutes et les charges brutes de ces établissements sont classées, respectivement, dans les catégories de recettes ou de charges appropriées. Dans le *MSFP 1986*, les activités marchandes sont enregistrées sur une base nette. Seuls les excédents ou déficits d'exploitation, sur la base encaissements-décaissements, des unités de production marchande des administrations publiques sont inclus parmi les recettes (revenus de l'entreprise et de la propriété) ou les dépenses (transferts courants). De ce fait, l'utilisation des données non ajustées du *MSFP 1986* entraînera une sous-estimation des recettes et des charges..
- Dans le *MSFP 2001*, les **cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur** sont "réorientées" afin de faire apparaître que les administrations publiques rémunèrent leurs salariés, qui font à leur tour des paiements de montant identique au régime d'assurance sociale. En conséquence, ces cotisations ne sont pas supprimées lors de la consolidation. Dans le *MSFP 1986*, les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur sont supprimées lors de la consolidation des données des administrations publiques, car il est considéré que ces transactions ont lieu entre l'échelon des administrations publiques qui cotise et l'administration de sécurité sociale.

Les données relatives à ces cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur ne seraient pas disponibles en cas de reclassement des données temporelles consolidées du *MSFP 1986* dans le cadre du *MSFP 2001*, car elles sont supprimées lors de la consolidation. Il faudrait donc disposer d'informations spécifiques sur chaque pays pour ajouter les cotisations sociales des administrations publiques en qualité d'employeur. Ce faisant, les recettes et les charges seront plus élevées que celles enregistrées dans le *MSFP 1986* pour une couverture institutionnelle identique.

21 Rémunération des salariés

Comprend : *Traitements et salaires* [C1.1] **plus** *cotisations patronales des administrations publiques* [C1.2].

Note(s) : Contrairement à la solution retenue dans le *MSFP 1986*, les cotisations patronales des administrations publiques [C1.2] ne sont pas supprimées dans le *MSFP 2001* lorsque les données sont consolidées avec celles des administrations de sécurité sociale⁹.

⁹ Les données relatives à ces cotisations patronales des administrations publiques ne seraient pas disponibles en cas de reclassement des données temporelles consolidées du *MSFP 1986* dans le cadre du *MSFP 2001*, car elles sont supprimées lors de la consolidation. Il faudrait disposer d'informations spécifiques sur chaque pays pour ajouter les cotisations patronales des administrations publiques.

La classification détaillée de la rémunération des salariés est faite de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
211 Traitements et salaires	Traitements et salaires [C1.1] Note(s): Les données sur les <i>traitements et salaires en nature</i> [2112], concept lié aux droits constatés, n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> . En conséquence, les <i>traitements et salaires en espèces</i> [2111] sont égaux au total des <i>traitements et salaires</i> [211].
2111 Traitements et salaires en espèces	Traitements et salaires [C1.1]
2112 Traitements et salaires en nature	Voir notes aux <i>traitements et salaires</i> [211] ci-dessus.
212 Cotisations sociales	Cotisations patronales des administrations publiques [C1.2] Note(s): Les données sur les <i>cotisations sociales imputées</i> [2122], concept lié aux droits constatés, n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> . En conséquence, les <i>cotisations sociales effectives</i> [2121] sont égales au total des <i>cotisations sociales</i> [212].
2121 Cotisations sociales effectives	Cotisations patronales des administrations publiques [C1.2] Note(s): Contrairement à lce qui se passe dans le <i>MSFP 1986</i> , les cotisations patronales des administrations publiques ne sont pas supprimées dans le <i>MSFP 2001</i> lorsque les données sont consolidées avec celles des administrations de sécurité sociale.
2122 Cotisations sociales imputées	Note(s): Les données sur les <i>cotisations sociales imputées</i> [2122], concept lié aux droits constatés, n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> .

22 Utilisation de biens et services

Comprend : Autres achats de biens et services [C1.3].

Note(s) : Compte tenu de l'inclusion des charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts, la catégorie Autres achats de biens et services du *MSFP 1986* est un **variable de substitution** pour la catégorie *utilisation de biens et services* [22] du *MSFP 2001*. Dans le *MSFP 2001*, les charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts sont classées dans une catégorie distincte, *autres charges* [28], sous-catégorie *charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts* [281]. Il n'existe pas d'équivalent de l'agrégat *dépenses sur biens et services* [C1.] du *MSFP 1986* dans le *MSFP 2001*.

Dans la pratique, le concept d'*utilisation de biens et services*, qui repose sur les droits constatés, est estimé en soustrayant les variations des stocks de matériels et fournitures (c'est-à-dire des stocks autres que stratégiques) de la valeur des achats effectués. Dans le *MSFP 1986*, qui repose sur les encaissement-décaissements, tous les achats de matériels et fournitures sont considérés comme "utilisés" au moment où ils sont payés. En d'autres termes, les variations des stocks autres que stratégiques est égale à zéro dans le *MSFP 1986*.

23 Consommation de capital fixe

Note(s) : Le concept de *consommation de capital fixe* [23] repose sur les droits constatés et n'existe donc pas dans le *MSFP 1986*, qui repose sur les encaissement-décaissements; il apparaîtra comme "non disponible" lorsque les données établies sur la base caisse du *MSFP 1986* seront reclassées dans les tableaux détaillés du *MSFP 2001*.

24 Intérêts

Comprend : *Versements d'intérêts* [C2.].

Note(s) : Les charges d'intérêts imputées, concept reposant sur les droits constatés, qui sont incluses en suivant la méthodologie du MSFP 200, n'existent pas dans le *MSFP 1986*, qui repose sur les encaissement-décaissements.

Le reclassement détaillé des intérêts se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
241 Aux non-résidents	À l'étranger [C2.3]
242 Aux résidents autres que les administrations publiques	Aux autres agents résidents [C2.2]
243 Aux autres unités d'administration publique	Aux autres niveaux des administrations nationales [C2.1]

25 Subventions

Comprend : *Subventions* [C3.1].

Note(s) : Compte tenu de l'inclusion des *déficits d'exploitation, sur la base encaissements-décaissements, des unités de production marchande déficitaires des administrations au titre de leurs ventes au public* [C3.1.3], la catégorie Subventions du *MSFP 1986* est utilisée comme **variable de substitution** pour la catégorie Subventions du *MSFP 2001*. Dans le *MSFP 2001*, les dépenses brutes des établissements marchands sont réparties entre les diverses catégories de dépenses.

Le reclassement détaillé des subventions se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
251 Aux sociétés publiques	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Voir notes aux subventions <i>aux sociétés publiques financières</i> [2512] ci-après.
2511 Aux sociétés publiques non financières	Subventions aux entreprises publiques non financières [C3.1.1] et <i>déficits d'exploitation, sur la base encaissements-décaissements, des unités de production marchande déficitaires des administrations publiques au titre de leurs ventes au public</i> [C3.1.3] Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> traite ces paiements comme des "subventions" aux unités de production marchande des administrations, plutôt que de classer les dépenses brutes de ces unités dans les catégories appropriées.
2512 Aux sociétés publiques financières	Note(s): Faute de détails suffisants, les subventions aux <i>institutions financières</i> [C3.1.2] ne peuvent être classées dans les subventions <i>aux sociétés publiques financières</i> [2512] du <i>MSFP 2001</i> . Résultat, cette catégorie du <i>MSFP 2001</i> apparaîtra comme "non disponible" lorsque les données établies sur la base caisse du <i>MSFP 1986</i> seront reclassées dans le format du <i>MSFP 2001</i> , à moins de disposer d'informations supplémentaires sur chaque pays.
252 Aux entreprises privées	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Voir notes aux subventions <i>aux entreprises privées financières</i> [2522] ci-après.
2521 Aux entreprises privées non financières	Subventions aux autres entreprises [C3.1.4]
2522 Aux entreprises privées financières	Note(s): Faute de détails suffisants, les subventions <i>aux institutions financières</i> [C3.1.2] ne peuvent être classées dans la catégorie des subventions <i>aux entreprises privées financières</i> [2522] du <i>MSFP 2001</i> . Résultat, cette catégorie du <i>MSFP 2001</i> apparaîtra comme "non disponible" lorsque les données établies sur la base caisse du <i>MSFP 1986</i> seront reclassées dans le format du <i>MSFP 2001</i> , à moins de disposer d'informations supplémentaires sur chaque pays.

26 Dons

Comprend : *Transferts courants et transferts en capital aux autres niveaux des administrations nationales* [C3.2 et C7.1.1] **plus** *Transferts courants et transferts en capital aux administrations publiques étrangères, aux organisations internationales et aux autorités supranationales* [C3.5.1-2 et C7.2.1-2].

Note(s) : La ventilation de ces catégories dans le *MSFP 1986* ne permet pas de les reclasser en totalité dans les sous-catégories des dons du *MSFP 2001*, car il n'est pas fait de distinction entre les dons aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales. Il faudrait disposer d'informations supplémentaires sur les pays pour distinguer entre les dons aux gouvernements étrangers [261] et aux organisations internationales [262].

Le reclassement détaillé des dons set fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
261 Aux administrations publiques étrangères	Transferts courants et transferts en capital aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales [C3.5.1 et C7.2.1] Note(s): Lorsque l'on reclasse ces catégories non ajustées du <i>MSFP 1986</i> dans le format du <i>MSFP 2001</i> , les dons <i>aux administrations publiques étrangères</i> [261] risquent d'être surestimés en raison de l'inclusion des dons aux organisations internationales autres que les autorités supranationales.
2611 Courants	Transferts courants aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales [C3.5.1]
2612 En capital	Transferts en capital aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales [C7.2.1]
262 Aux organisations internationales	Transferts courants et transferts en capital aux autorités supranationales [C3.5.2 et C7.2.2] Note(s): Comme les dons aux organisations internationales sont classées <i>en transferts à l'étranger aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales</i> du <i>MSFP 1986</i> , la catégorie des dons <i>aux organisations internationales</i> [262] du <i>MSFP 2001</i> risque d'être sous-estimée lorsque l'on reclasse ces catégories non ajustées du <i>MSFP 1986</i> dans le format du <i>MSFP 2001</i> .
2621 Courants	Transferts courants aux autorités supranationales [C3.5.2]
2622 En capital	Transferts en capital aux autorités supranationales [C7.2.2]
263 Aux autres unités d'administration publique	Transferts courants aux autres niveaux des administrations nationales [C3.2] plus transferts en capital aux autres niveaux des administrations nationales [C7.1.1]
2631 Courants	Transferts courants aux autres niveaux des administrations nationales [C3.2]
2632 En capital	Transferts en capital aux autres niveaux des administrations nationales [C7.1.1]

27 Prestations sociales

Comprend : *Transferts courants aux ménages* [C3.4]

Note(s) : Les *transferts courants aux ménages* [C3.4] sont une **variable de substitution** pour la catégorie des *prestations sociales* [27], car ils incluent des transferts qui ne sont pas considérés comme des prestations sociales dans le *MSFP 2001* (les bourses d'études et autres prestations couvrant les dépenses d'éducation, par exemple). Les catégories de dépenses du *MSFP 1986* ne permettant pas d'obtenir des données sur les dépenses classées comme prestations sociales, il faut recueillir des informations supplémentaires sur les pays pour procéder au reclassement approprié de ces dépenses selon les catégories du *MSFP 2001*.

28 Autres charges

Comprend : *Transferts courants aux institutions à but non lucratif [C3.3] plus autres transferts courants à l'étranger [C3.5.4]¹⁰ plus transferts en capital aux entreprises publiques non financières [C7.1.2], aux institutions financières [C7.1.3], aux autres entreprises [C7.1.4] et les autres transferts intérieurs en capital [C7.1.5] plus autres transferts en capital à l'étranger [C7.2.4].*

Note(s) : Ces catégories du SFP 1986 sont une **variable de substitution** pour la catégorie *autres charges* [28] du *MSFP 2001*, car le *MSFP 1986* ne fournit pas de données distinctes sur les charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts. Des informations complémentaires spécifiques sur les pays sont nécessaires pour classer les charges autres que les charges d'intérêts — qui sont incluses parmi les autres achats de biens et services [C1.3] — dans les *autres charges* [28]¹¹.

Le reclassement détaillé des autres charges se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
281 Charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Voir notes aux <i>utilisations de biens et services</i> [22] et autres charges [28] ci-après.
2811 Dividendes (sociétés publiques seulement)	Note(s): Ces catégories ne s'appliquent pas aux données sur les administrations publiques (par exemple, <i>MSFP 1986</i>).
2812 Prélèvements sur les revenus des quasi sociétés (sociétés publiques seulement)	
2813 Dépenses liées à la propriété attribuées aux assurés	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Voir notes sur les charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts [281].
2814 Loyers	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Voir notes sur les charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts [281].

¹⁰ Conformément à la méthodologie du *MSFP 2001*, seuls les autres transferts courants à l'étranger autres que les prestations sociales sont classés parmi les *autres charges*.

¹¹ Dans le *MSFP 1986*, les seules charges liées à la propriété autres que les charges d'intérêts sont les loyers, définis comme paiements liés à la location de terrains, gisements et autres actifs naturels. Le loyer ne doit pas être confondu avec la location d'actifs produits, qui est classée parmi les *achats de biens et services*. Les autres locations d'actifs non produits, tels que les spectres électromagnétiques, peuvent être considérées comme actifs non corporels non produits. La question du classement des locations d'actifs naturels n'a pas encore été définitivement tranchée.

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
282 Autres charges non classées ailleurs (n. . c. a.)	Transferts courants aux institutions à but non lucratif [C3.3] et autres transferts courants à l'étranger [C3.5.4], et transferts intérieurs en capital aux entreprises publiques non financières [C7.1.2], aux institutions financières [C7.1.3] et aux autres entreprises [C7.1.4], autres transferts intérieurs en capital [C7.1.5] et autres transferts en capital à l'étranger[C7.2.4]
2821 Courantes	Transferts courants aux institutions à but non lucratif [C3.3] et autres transferts courants à l'étranger [C3.5.4]
2822 En capital	Transferts intérieurs en capital aux entreprises publiques non financières [C7.1.2], aux institutions financières [C7.1.3] et aux autres entreprises [C7.1.4], autres transferts intérieurs en capital [C7.1.5] et autres transferts en capital à l'étranger[C7.2.4]

D. Classification des transactions sur actifs non financiers¹²

Dans le *MSFP 2001*, les résultats des transactions concernant une catégorie particulière d'actifs peuvent être présentés soit comme des acquisitions totales ou des cessions totales, soit comme "acquisition nette" d'un actif donné. L'acquisition nette de stocks est qualifiée de "variation des stocks". Les transactions sur actifs fixes, objets de valeur et actifs non produits sont résumés en acquisitions, cession et consommation de capital fixe. Le concept de *consommation de capital fixe* [23], qui repose sur les droits constatés, n'existe pas dans le *MSFP 1986*, qui repose sur les encaissements-décaissements.

31.1 Acquisition d'actifs non financiers

Comprend : *Acquisition de biens de capital fixe* [C4.], *achats de stocks* [C5.] et *achats de terrains et d'actifs incorporels* [C6.].

Note(s) : Les catégories de dépenses du *MSFP 1986* ne proposant pas une classification distincte des achats d'objets de valeur, aucune donnée ne peut être reclassée à la catégorie *acquisition d'actifs financiers : objets de valeur* [313.1] du *MSFP 2001*. Il faudrait pour cela disposer d'informations spécifiques sur les pays.

31.2 Cessions d'actifs non financiers

Comprend : *Ventes de biens de capital fixe* [A13.], *de stocks* [A14.] et *de terrains et d'actifs incorporels* [A15.].

Note(s) : Les catégories de recettes du *MSFP 1986* ne proposant pas une classification distincte des ventes d'objets de valeur, aucune donnée ne peut être reclassée à la catégorie *cession d'actifs financiers : objets de valeur* [313.2] du *MSFP 2001*. Il faudrait pour cela disposer d'informations spécifiques sur les pays.

¹² Voir *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*, Chapitre 8 pour de plus amples détails sur les définitions et la classification des transactions sur actifs non financiers. Pour un examen d'ensemble de la classification des actifs non financiers, voir chapitre 7.

31 Acquisition nette d'actifs non financiers

Calculée ainsi : *Acquisitions* [31.1] **moins** *cessions* [31.2] d'*actifs non financiers*.

Note(s) : Dans le *MSFP 2001*, la *consommation de capital fixe* [31.3] est aussi soustraite pour obtenir l'acquisition nette d'actifs non financiers. Cependant, le concept de *consommation de capital fixe* [23], qui repose sur les droits constatés, n'existe pas dans le *MSFP 1986*, qui repose sur les encaissements-décaissements.

Le reclassement détaillé de l'acquisition nette d'actifs non financiers est faite de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
311 Actifs fixes	Acquisition de biens de capital fixe [C4.] moins ventes de biens de capital fixe [A13.]
3111 Bâtiments et structures	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Des informations spécifiques sur les pays sont nécessaires.
3112 Machines et équipements	
3113 Autres actifs fixes	
312 Stocks	Achats de stocks [C5.] moins ventes de stocks [A14.]
3121 Stocks stratégiques	Note(s): Contrairement à la solution adoptée pour les autres actifs non financiers, les transactions sur stocks sont toujours présentées sur une base nette.
3122 Autres stocks	Achats de stocks [C5.] moins ventes de stocks [A14.]
313 Objets de valeur	Note(s): Dans le <i>MSFP 1986</i> , qui repose sur les encaissements-décaissements, tous les achats de matériels et fournitures sont considérés comme "utilisés" au moment où ils sont payés. En d'autres termes, les <i>autres stocks</i> [3122] sont toujours nuls dans le <i>MSFP 1986</i> .
314 Actifs non produits	Note(s): Faute de détails suffisants, ne peut être calculée à partir des catégories du <i>MSFP 1986</i> . Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays sont nécessaires.
3141 Terrains	Achats de terrains et d'actifs incorporels [C6.] moins ventes de terrains et d'actifs incorporels [A15.]
3142 Gisements	
3143 Autres actifs naturels	
3144 Actifs non corporels non produits	

E. Classification des transactions sur actifs financiers et passifs, par type d'instrument et lieu de résidence¹³

Les transactions sur actifs financiers et passifs — appelées *financement* dans le *MSFP 2001*— sont présentées comme l'**acquisition nette** de chaque catégorie d'actif financier et l'**accroissement net** de chaque catégorie de passif. Cela veut dire que seule est présentée la variation nette des avoirs en un actif de type donné, et non pas les acquisitions brutes et cessions brutes, comme c'est le cas pour la plupart des actifs non financiers. Lorsque le même type d'instrument financier est détenu à la fois comme actif financier et comme passif, les transactions sur actifs financiers sont présentées séparément des transactions sur passif, plutôt que de présenter les transactions sur passifs nettes des transactions sur actifs financiers.

32 Acquisition nette d' actifs financiers

Comprend : *Prêts moins recouvrements* [C.V] **plus** total des *variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement intérieur et extérieur* [E6. et E12.] (voir *MSFP 1986*, Tableau E¹⁴)

Note(s) : Étant donné que les variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités sont des actifs financiers et sont présentées avec les opérations d'emprunt (passifs), les signes de ces transactions sont inversés dans le *MSFP 1986* (les augmentations apparaissent avec un signe négatif, les diminutions avec un signe positif). Ce n'est pas le cas dans le *MSFP 2001*, où les transactions sur actifs financiers sont présentées séparément des passifs. Par conséquent, lorsque les *variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités, à l'intérieur et à l'étranger* [E6. et E12] sont reclassées dans la catégorie *acquisition nette d'actifs financiers* [32] du *MSFP 2001* (ou ses sous-catégories), les signes de ces catégories du *MSFP 1986* doivent être inversés pour faire apparaître les accroissements avec un signe positif et les diminutions avec un signe négatif.

¹³ Voir *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*, Chapitre 9, pour plus de détails sur les définitions et la classification des transactions sur actifs financiers et passifs. Pour un examen d'ensemble de la classification des actifs financiers et des passifs, voir le Chapitre 7.

¹⁴ Dans le *MSFP 2001*, le financement est classé par défaut selon l'instrument et le lieu de résidence. Voir *Manuel de statistiques de finances publiques*, 1986, Tableau E, page 256, pour une classification détaillée des catégories de financement par type d'instrument.

Le reclassement détaillé de l'acquisition nette d'actifs financiers par type d'instrument et lieu de résidence se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
321 Intérieurs	Prêts moins recouvrements : intérieurs [C.8] plus variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement intérieur [E6.]
3212 Numéraire et dépôts	Variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement intérieur [E6.] Note(s): En toute rigueur, les titres devraient être exclus et classés parmi les <i>titres autres qu'actions</i> [3213]. Mais le <i>MSFP 1986</i> ne donne pas les données détaillées distinctes nécessaires pour ce faire.
3213 Titres autres qu'actions	Note(s): Ne peuvent pas être établis à partir de données détaillées du <i>MSFP 1986</i> sur les prêts moins recouvrements (financement intérieur), car la ventilation est faite par type de bénéficiaire et non d'instrument. Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays sont nécessaires.
3214 Crédits	
3215 Actions et autres participations	
3216 Réserves techniques d'assurance	
3217 Dérivés financiers	
3218 Autres comptes à recevoir	
322 Extérieurs	Prêts moins recouvrements : à l'étranger [C.9] plus variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement extérieur [E12.]
3222 Numéraire et dépôts	Variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement extérieur [E12.] Note(s): En toute rigueur, les titres devraient être exclus et classés parmi les <i>titres autres qu'actions</i> [3213]. Mais le <i>MSFP 1986</i> ne donne pas les données détaillées distinctes nécessaires pour ce faire.
3223 Titres autres qu'actions	Note(s): Ne peuvent pas être établis à partir de données détaillées du <i>MSFP 1986</i> sur les prêts intérieurs moins recouvrements, car la ventilation est faite par type de bénéficiaire et non pas d'instrument. Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays sont nécessaires.
3224 Crédits	
3225 Actions et autres participations	
3226 Réserves techniques d'assurance	
3227 Dérivés financiers	
3228 Autres comptes à recevoir	
323 Or monétaire et DTS	Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> n'inclut aucune fonction monétaire effectuée par les administrations publiques. Il n'existe donc pas de données détaillées sur l'or monétaire et les DTS.

33 Accroissement net de passifs

Comprend : Toutes les catégories d'emprunts nets du *MSFP 1986* [E1. à E5.] ou, alternativement, total du *financement* [E.I] **moins** les *variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement intérieur et extérieur* [E6. et E12.] (voir *MSFP 1986*, Tableau E¹⁵).

¹⁵ Dans le *MSFP 2001*, le financement est classé par défaut selon l'instrument et le lieu de résidence. Voir *Manuel de statistiques de finances publiques*, 1986, Tableau E, page 256, pour une classification détaillée des catégories de financement selon le type d'instrument.

Le reclassement détaillé de l'accroissement net de passifs par type d'instrument et lieu de résidence se fait de la façon suivante :

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories suivantes du <i>MSFP 1986</i>
331 Intérieurs	Catégories des emprunts intérieurs du Tableau E [E1. à E5.], ou total du financement intérieur [E.II] moins variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement intérieur [E6.]
3312 Numéraire et dépôts	Autres engagements intérieurs [E5.]
3313 Titres autres qu'actions	Obligations à long terme [E1.] plus effets et bons à court terme [E2.]
3314 Crédits	Emprunts à long terme n.c.a. [E3.] plus emprunts et avances à court terme n. c.a. [E4.]
3315 Actions et autres participations	Note(s): Ces catégories n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> car ces classifications reposent sur les droits constatés ou ne relèvent pas du secteur des administrations publiques tel que défini dans le <i>MSFP 1986</i> .
3316 Réserves techniques d'assurance	
3317 Dérivés financiers	
3318 Autres comptes à payer	
332 Extérieurs	Catégories des emprunts extérieurs du Tableau E [E7. à E11.] ou total du financement extérieur [E.III] moins variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : financement extérieur [E12.]
3322 Numéraire et dépôts	Autres engagements extérieurs [E11]
3323 Titres autres qu'actions	Obligations à long terme [E7] plus effets et bons à court terme [E8]
3324 Crédits	Emprunts à long terme n.c.a. [E9.] plus emprunts et avances à court terme n.c.a. [E10.]
3325 Actions et autres participations	Note(s): Ces catégories n'existent pas dans le <i>MSFP 1986</i> car ces classifications reposent sur les droits constatés ou ne relèvent pas du secteur des administrations publiques tel que défini dans le <i>MSFP 1986</i> .
3326 Réserves techniques d'assurance	
3327 Dérivés financiers	
3328 Autres comptes à payer	

F. Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)¹⁶

La classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) propose un classement détaillé des fonctions, ou des objectifs socioéconomiques, que les unités des administrations publiques s'efforcent de remplir ou d'atteindre en engageant divers types de dépenses. Elle s'inscrit dans une série de quatre classifications auxquelles il est fait référence sous le terme de Nomenclature des dépenses par fonction.

La COFOG peut s'appliquer aux charges des administrations publiques et à l'acquisition **nette** d'actifs non financiers (c'est-à-dire aux acquisitions moins cessions). L'ensemble constitue les **dépenses** des administrations publiques.

¹⁶ La COFOG été préparée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et publiée avec les trois autres classifications dans Nations Unies, *Nomenclature des dépenses par fonction* (New York, 2000). Pour plus de détails sur les catégories de la COFOG, voir *Manuel de statistiques de finances publiques, 2001*, Annexe du chapitre 6.

S'il existe de nombreuses similarités entre les classifications du *MSFP 2001/COFOG* et celles publiées dans le *MSFP 1986*, les sont elles différences significatives¹⁷. On notera en particulier que :

- Le *MSFP 2001* ne propose pas de catégorie *dépenses non classées par classe* [B14.]. Les postes figurant dans cette catégorie du *MSFP 1986* sont classés parmi les *services généraux des administrations publiques* [701] dans le *MSFP 2001*.
- Le *MSFP 2001* comprend une nouvelle catégorie *protection de l'environnement* [705]. Ce type de dépenses ne fait pas l'objet d'un classement distinct dans le *MSFP 1986*, mais certaines dépenses liées à l'environnement sont incluses parmi les *affaires et services concernant le logement et le développement collectif* [B7.].
- Le *MSFP 2001* classe les dépenses de recherche-développement (R-D) dans un groupe distinct (sous-catégorie) au sein de chaque division (catégorie). Dans la plupart des divisions du *MSFP 1986/COFOG*, les dépenses de recherche-développement ne sont pas identifiées séparément.

701 Dépenses totales

Comprend : Dépenses totales [B.I] (= [C.II])

Note(s) : Cette catégorie du *MSFP 1986* est une **variable de substitution** pour les dépenses totales car le *MSFP 1986* ne fournit pas de détail permettant de reclasser les ventes de biens de capital fixe, de stocks et de terrains et actifs incorporels ([A13.], [A14.] et [A15.]) dans les catégories du *MSFP 2001/COFOG*.

Lorsque les données du *MSFP 1986* sur les dépenses seront reclassées dans le cadre du *MSFP 2001*, des informations supplémentaires seront nécessaires pour tenir compte des éléments suivants :

- Dans le *MSFP 2001*, les **opérations des établissements marchands** sont enregistrées sur une **base brute**. Cela veut dire que les recettes brutes et les paiements bruts liés aux activités opérationnelles de ces établissements sont classés selon les catégories de recettes ou de paiements appropriées. Dans le *MSFP 1986*, les activités marchandes sont enregistrées sur une base nette. Seuls les excédents ou déficits d'exploitation -- sur la base encaissements-décaissements -- des unités de production marchande des administrations publiques sont inclus parmi les recettes (revenus de l'entreprise et de la propriété) ou les dépenses (transferts courants). De ce fait, l'utilisation des données non ajustées du *MSFP 1986* entraînera une sous-estimation des recettes et des paiements liés aux activités opérationnelles des administrations publiques.
- Dans le *MSFP 2001*, les **cotisations sociales des administrations publiques en tant qu'employeur** sont "réorientées" pour faire apparaître que les administrations publiques rémunèrent leurs salariés, qui font à leur tour des

¹⁷ Pour de plus amples détails sur la COFOG dans le *MSFP 1986*, voir Tableau B, pages 178-180.

paiements de montant identique au régime de protection sociale. En conséquence, ces cotisations ne sont pas supprimées lors de la consolidation. Dans le *MSFP 1986*, les cotisations sociales des administrations publiques en tant qu'employeur sont supprimées lors de la consolidation des données des administrations publiques, car on considère que ces transactions ont lieu entre l'échelon des administrations publiques qui cotise et l'administration de sécurité sociale.

Les données relatives à ces cotisations sociales des administrations publiques en tant qu'employeur ne seraient pas disponibles en cas de reclassement des données temporelles consolidées du *MSFP 1986* dans le cadre du *MSFP 2001*, car elles sont supprimées lors de la consolidation. Il faudrait donc disposer d'informations spécifiques sur chaque pays pour ajouter les cotisations sociales des administrations publiques en tant qu'employeur. On obtiendra alors des recettes et des paiements liés aux activités opérationnelles des administrations publiques qui seront plus élevés que ceux enregistrés dans le *MSFP 1986* pour une couverture institutionnelle identique.

Le reclassement détaillé des dépenses totales se fait de la façon suivante¹⁸.

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du <i>MSFP</i> suivantes
701 Services généraux des administrations publiques	Services généraux des administrations publiques [B1.] plus dépenses non classées par classe [B14.]
702 Défense	Affaires et services de la défense nationale [B2.]
703 Ordre et sécurité publics	Ordre et sécurité publics [B3.]
704 Affaires économiques	Affaires et services économiques [B9 à B13.]
7041 Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi	Affaires économiques et commerciales générales, à l'exception des affaires générales concernant la main-d'oeuvre [B13.4] plus affaires et services généraux concernant la main-d'oeuvre [B13.5]
7042 Agriculture, sylviculture, pêche et chasse	Affaires et services concernant l'agriculture, la sylviculture, la chasse et la pêche [B10.]
7043 Combustible et énergie	Affaires et services concernant les combustibles et l'énergie [B9.]
7044 Industries extractives et manufacturières, construction	Affaires et services concernant les industries extractives et les ressources minérales, à l'exception des combustibles ; affaires et services concernant les industries de transformation ; affaires et services concernant le bâtiment et les travaux publics [B11.]
7045 Transports	Affaires et services concernant les transports et les communications [B12.] Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> ne donne pas de détails suffisants pour un reclassement dans les catégories <i>transports</i> [7045] et <i>communications</i> [7046] du <i>MSFP 2001</i> . Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays seraient nécessaires pour ce faire. En leur absence, et de façon empirique , les affaires et services concernant les transports et les

¹⁸ Sauf ce qui concerne les rubriques *Affaires économiques, Santé et Éducation* la présentation se limite ici aux principales divisions du *MSFP 2001/COFOG*. Dans ces trois divisions, il est utile de montrer aussi les classifications dans les groupes principaux.

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du <i>MSFP</i> suivantes
	communications [B12.] sont classés parmi les transports [7045].
7046 Communications	Note(s): Voir notes aux <i>transports</i> [7045] ci-dessus.
7047 Autres branches d'activité	Affaires et services concernant la distribution, y compris entrepôts et magasins; affaires et services concernant l'hôtellerie et la restauration [B13.1] plus affaires et services concernant le tourisme [B13.2] plus affaires et services concernant les projets de développement à objectifs multiples [B13.3]
7048 R-D concernant les affaires économiques	Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> ne donne pas de détails suffisants pour l'établissement de ces données. Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays seraient nécessaires pour ce faire.
7049 Affaires économiques n.c.a.	Autres affaires et services économiques, n.c.a. [B13.6]
705 Protection de l'environnement	Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> n'opère pas une classification distincte de la protection de l'environnement. Cependant, la sous-catégorie <i>affaires et services concernant l'hygiène, y compris la réduction et le contrôle de la pollution</i> [B7.3] (quand elle est disponibles) est utilisée comme variable de substitution pour la <i>protection de l'environnement</i> [705]. Si [B7.3] n'est pas disponible, aucune des catégories du <i>MSFP 1986</i> n'est classée sous la rubrique <i>protection de l'environnement</i> [705].
706 Logement et équipements collectifs	Affaires et services concernant le logement et le développement collectif [B7.] Note(s): Si elle est présentée séparément, la sous-catégorie <i>affaires et services concernant l'hygiène, y compris la réduction et le contrôle de la pollution</i> [B7.3] devrait être exclue et classée dans la <i>protection de l'environnement</i> [705].
707 Santé	Affaires et services concernant la santé [B5.]
7071 Produits, appareils et matériels médicaux	Médicaments, prothèses, matériels et appareils médicaux ou autres articles en rapport avec la santé prescrits par un médecin [B5.4]
7072 Services ambulatoires	Cliniques et docteurs en médecine, dentistes et personnel paramédical [B5.2]
7073 Services hospitaliers	Affaires et services relevant des établissements hospitaliers [B5.1]
7074 Services de santé publique	Affaires et services concernant la santé publique [B5.3]
7075 R-D dans le domaine de la santé	Recherche appliquée et développement expérimental relevant du système de protection de la santé et de soins médicaux [B5.5]
7076 Santé n.c.a.	Affaires et services concernant la santé, n.c.a. [B5.6]
708 Loisirs, culture et culte	Affaires et services concernant les loisirs, la culture et les cultes [B8.]
709 Enseignement	Affaires et services de l'enseignement [B4.]
7091 Enseignement préélémentaire et primaire	Affaires et services de l'enseignement préprimaire et primaire [B4.1]
7092 Enseignement secondaire	Affaires et services de l'enseignement secondaire [B4.2] Note(s): Inclut l'enseignement post-secondaire non supérieur.
7093 Enseignement post-secondaire non supérieur	Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> ne donne pas de détails suffisants pour établir ces données. Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays seraient nécessaires.
7094 Enseignement supérieur	Affaires et services de l'enseignement du troisième degré [B4.3]
7095 Enseignement non défini par niveau	Services d'enseignement non définis selon le niveau [B4.4]

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du MSFP suivantes
7096 Services annexes à l'enseignement	Services subsidiaires de l'enseignement [B4.5]
7097 R-D dans le domaine de l'enseignement	Note(s): Le <i>MSFP 1986</i> ne donne pas de détails suffisants pour établir ces données. Des informations spécifiques supplémentaires sur les pays seraient nécessaires.
7098 Enseignement n.c.a.	Affaires et services de l'enseignement n.c.a. [B4.6]
710 Protection sociale	Affaires et services relevant de la sécurité sociale et des oeuvres sociales [B6.]

G. Classification des transactions sur actifs financiers et passifs, par secteur et lieu de résidence

Les transactions sur actifs financiers et passifs — appelées *financement* dans le *MSFP 2001*— sont présentées comme l'**acquisition nette** de chaque catégorie d'actif financier et l'**accroissement net** de chaque catégorie de passif. Cela veut dire que seule est présentée la variation nette des avoirs en un actif de type donné, et non pas les acquisitions brutes et cessions brutes, comme c'est le cas pour la plupart des actifs non financiers. Lorsque le même type d'instrument financier est détenu à la fois comme actif financier et comme passif, les transactions sur actifs financiers sont présentées séparément des transactions sur passif, plutôt que de présenter les transactions sur passifs nettes des transactions sur actifs financiers.

Comme le *MSFP 1986*, le *MSFP 2001* inclut aussi une classification des transactions sur actifs financiers et passifs en fonction du secteur dont relève la contrepartie à l'instrument financier et du lieu de résidence¹⁹. En effet, les analystes ne s'intéressent pas seulement aux **types d'instrument** utilisés par une unité des administrations publiques pour financer ses activités, mais aussi aux **secteurs** qui fournissent le financement. Enfin, il est souvent nécessaire d'analyser les flux financiers entre sous-secteurs des administrations publiques.

Les types de secteur retenus pour la classification des actifs financiers et passifs intérieurs sont les suivants : administrations publiques, banques centrales, autres institutions de dépôts, société financières non classées ailleurs, société non financières, et ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages. Les types de secteur retenus pour la classification des actifs financiers et passifs extérieurs sont les suivants : administrations publiques, organisations internationales, sociétés financières autres que les organisations internationales et autres non-résidents.

¹⁹ Les transactions sur l'or monétaire et les DTS, qui n'ont lieu qu'entre deux autorités monétaires, ne peuvent être classées par lieu de résidence de l'institut émetteur, car elles ne constituent le passif d'aucune unité. Cependant, il est possible qu'un secteur des administrations publiques s'engage dans certaines fonctions de l'autorité monétaire, auquel cas il pourrait y avoir des transactions sur l'or monétaire et les DTS.

82 Acquisition nette d'actifs financiers

Comprend : *Prêts moins recouvrements* [C.V] **plus** tous les actifs financiers classés en *financement* dans le tableau D du *MSFP 1986*²⁰.

Note(s) : Cet agrégat est égal à l'acquisition nette d'actifs financiers par type d'instrument [32]. Étant donné que les variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités sont des actifs financiers et sont présentés avec les opérations d'emprunt (passifs), les signes de ces transactions sont inversés dans le *MSFP 1986* (les augmentations apparaissent avec un signe négatif, les diminutions avec un signe positif). Ce n'est pas le cas dans le *MSFP 2001*, où les transactions sur actifs financiers sont présentées séparément des passifs. Par conséquent, lorsque les variations des encaisses, dépôts et titres détenus par les divers secteurs sont reclassées dans la catégorie *acquisition nette d'actifs financiers* [82] du *MSFP 2001* ou ses sous-catégories), les signes de ces catégories du *MSFP 1986* doivent être inversés pour faire apparaître les accroissements avec un signe positif et les diminutions avec un signe négatif.

Le reclassement détaillé de l'acquisition nette d'actifs financiers par secteur et lieu de résidence est faite de la façon suivante.

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du <i>MSFP</i> suivantes
821 Intérieurs	Prêts moins recouvrements (intérieurs) [C8.] plus tous les actifs financiers intérieurs classés en financement dans le tableau D du <i>MSFP 1986</i> Note(s): La somme des actifs financiers intérieurs classés par type de créancier au tableau D est égale aux <i>variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités : intérieurs</i> [E6.]
8211 Administrations publiques	Prêts moins recouvrements aux autres niveaux des administrations nationales [C8.1] plus variation des titres détenus par d'autres parties du même niveau des administrations nationales à des fins de gestion des liquidités [D1.1.2] plus variation des titres détenus par d'autres niveaux des administrations nationales à des fins de gestion des liquidités [D1.2.2]

²⁰ Voir *Manuel de statistiques de finances publiques*, 1986, Tableau D, page 239, pour un classement des financements par catégorie de créancier. Au tableau D, les variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités (financements intérieurs et extérieurs) sont classés séparément par type de détenteur.

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du <i>MSFP</i> suivantes
8212 Banque centrale	Variation des dépôts [D2.2], variation des encaisses [D2.3] plus transferts aux administrations publiques des profits et pertes non réalisés lors des ajustements de valeur des réserves en devises étrangères [D2.4] Note(s): La ventilation des <i>prêts moins recouvrements (intérieurs) aux institutions financières</i> [C8.3] du <i>MSFP 1986</i> ne donne pas les détails requis pour la classification dans les catégories intérieures respectives, à savoir <i>banque centrale</i> [8212], <i>autres institutions de dépôts</i> [8213] ou <i>sociétés financières n.c.a.</i> [8214]. Des informations supplémentaires spécifiques sur les pays sont nécessaires pour ce faire.
8213 Autres institutions de dépôts	Variation des créances sur les banques créatrices de monnaie détenues à des fins de gestion des liquidités [D3.2] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car les banques créatrices de monnaie ne sont pas les seules institutions de dépôts. Voir aussi les notes à <i>banque centrale</i> [8212].
8214 Sociétés financières n.c.a.	Variation des créances sur les autres institutions financières détenues à des fins de gestion des liquidités [D4.1.2] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car elle inclut certaines institutions de dépôts qui devraient être classées parmi les <i>autres institutions de dépôts</i> [8313]. Voir aussi les notes à <i>banque central</i> [8212].
8215 Sociétés non financières	Prêts moins recouvrements aux entreprises publiques non financières [C8.2] plus variation des titres d'entreprises publiques non financières détenues à des fins de gestion des liquidités [D4.2.2] Note(s): Ces catégories du <i>MSFP 1986</i> sont une variable de substitution car elles excluent les entreprises privées non financières. Voir aussi les notes aux <i>ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages</i> [8216].
8216 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	Autres prêts moins recouvrements (intérieurs) [C8.4] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car elle inclut les prêts moins recouvrements aux entreprises privées non financières, qui sont classés au poste [8215] si l'on dispose d'informations supplémentaires spécifiques sur les pays.
822 Extérieurs	Prêts moins recouvrements (à l'étranger) [C9.] plus variation des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités (financement extérieur) [D9.]
8221 Administrations publiques	Prêts moins recouvrements (à l'étranger) aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales [C9.1] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 2001</i> est surestimée en raison de l'inclusion des prêts moins recouvrements aux organisations internationales. La ventilation des prêts moins recouvrements (à l'étranger) <i>aux administrations publiques étrangères et aux organisations internationales</i> [C9.1] du <i>MSFP 1986</i> ne donne pas les détails requis pour le reclassement dans les catégories [8221] et [8227] du <i>MSFP 2001</i> . Des informations supplémentaires spécifiques sur les pays sont nécessaires pour ce faire.

Catégories du MSFP 2001	Comprend les catégories du MSFP suivantes
8227 Organisations internationales	Prêts moins recouvrements aux autorités supranationales [C9.2] Note(s): Cette catégorie du MSFP 2001 est sous-estimée en raison de l'inclusion des prêts moins recouvrements aux organisations internationales dans [8221].
8228 Sociétés financières autres que les organisations internationales	Autres prêts moins recouvrements (à l'étranger) [C9.3] plus variation des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion des liquidités(financement extérieur) [D9.] Note(s): Cette catégorie du MSFP 2001 est surestimée en raison de l'inclusion des prêts moins recouvrements (à l'étranger) aux autres non-résidents [8229]. La ventilation des autres prêts moins recouvrements (à l'étranger) [C9.3] du MSFP 1986 ne donne pas les détails requis pour leur reclassement dans les catégories [8228] et [8229] du MSFP 2001. Des informations supplémentaires spécifiques sur les pays sont nécessaires pour ce faire.
8229 Autres non-résidents	Note(s): Cette catégorie du MSFP 2001 apparaîtra comme "non disponible" lorsque les données du MSFP 1986 seront reclassées selon le format du MSFP 2001, car la catégorie autres prêts moins recouvrements [C9.3] du MSFP 1986, qui inclut les actifs financiers détenus par les autres non résidents, est classée en [8228].
823 Or monétaire et DTS	Note(s): Le MSFP 1986 n'inclut aucune fonction monétaire effectuée par les administrations publiques. Il n'existe donc pas de données détaillées sur l'or monétaire et les DTS.

83 Accroissement net de passifs

Comprend : Toutes les catégories classées en emprunt net dans le tableau D du MSFP 1986²¹ ou, alternativement, le total du *financement moins* les actifs financiers correspondant aux *variations des encaisses, dépôts et titres détenus à des fins de gestion (à l'intérieur et à l'étranger)*

Note(s) : Les agrégats [83] et [33] du MSFP 2001 sont identiques.

Le reclassement détaillé de l'accroissement net de passifs par secteur et lieu de résidence se fait de la façon suivante.

Catégories du MSFP 2001	Comprend les catégories du MSFP suivantes
831 Intérieurs	Toutes les catégories classées comme emprunt intérieur net dans le tableau D du MSFP 1986 Note(s): Les agrégats [831] et [331] MSFP 2001 sont identiques.

²¹ Voir *Manuel de statistiques de finances publiques*, 1986, Tableau D, page 239, pour un classement des financements par catégorie de créanciers.

Catégories du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du <i>MSFP</i> suivantes
8311 Administrations publiques	Emprunts nets auprès d'autres parties du même niveau des administrations nationales [D1.1.1] plus emprunts intérieurs nets auprès d'autres niveaux des administrations nationales [D1.2.1]
8312 Banque centrale	Emprunts nets auprès des autorités monétaires [D2.1]
8313 Autres institutions de dépôts	Emprunts nets auprès des banques créatrices de monnaie [D3.1] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car les banques créatrices de monnaie ne sont pas les seules institutions de dépôts.
8314 Sociétés financières n.c.a.	Emprunts nets auprès d'autres institutions financières [D4.1.1] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car elle inclut certaines institutions de dépôts qui devraient être classées parmi les <i>autres institutions de dépôts</i> [8313].
8315 Sociétés non financières	Emprunts nets auprès des entreprises publiques non financières [D4.2.1] plus financement intérieur auprès des entreprises privées non financières [D4.3.1] Note(s): La catégorie <i>financement intérieur auprès des entreprises privées non financières</i> [D4.3.1] du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car elle peut inclure aussi certains actifs financiers.
8316 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages	Financement intérieur auprès des ménages [D4.3.2] et autre financement intérieur n.c.a. [D4.4] Note(s): Les catégories <i>financement intérieur auprès des ménages</i> [D4.3.2] et <i>autre financements intérieur n.c.a.</i> [4.4] du <i>MSFP 1986</i> servent de variable de substitution car elles incluent aussi certains actifs financiers.
832 Extérieurs	Financement auprès d'institutions internationales de développement [D6.] plus financement auprès d'administrations publiques étrangères [D7.] plus autres emprunts à l'étranger [D8.] Note(s): Les agrégats [832] et [332] <i>MSFP 2001</i> sont identiques.
8321 Administrations publiques	Financement auprès d'administrations publiques étrangères [D7.]
8327 Organisations internationales	Financement auprès d'institutions internationales de développement [D6.]
8328 Sociétés financières autres que les organisations internationales	Autres emprunts à l'étranger [D8.] Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 1986</i> est une variable de substitution car elle inclut les emprunts auprès d'autres non-résidents. Des informations supplémentaires spécifiques sur les pays sont nécessaires pour distinguer le financement auprès de sociétés financières autres que les organisations internationales du financement auprès d'autres non-résidents.
8329 Autres non-résidents	Note(s): Cette catégorie du <i>MSFP 2001</i> apparaîtra comme "non disponible" lorsque les données du <i>MSFP 1986</i> seront reclassées selon le format du <i>MSFP 2001</i> , car la catégorie <i>autres emprunts à l'étranger</i> [D8.] du <i>MSFP 1986</i> , qui inclut les actifs financiers détenus par les autres non résidents, est classée en [8228].

H. Le compte de patrimoine

Le compte de patrimoine du *MSFP 2001* fait apparaître les **valeurs courantes de marché** de l'ensemble des actifs et passifs des administrations publiques à un moment donné. L'encours des actifs et passifs est classé par type d'instruments et lieu de résidence, et la classification est identique à celle des transactions sur actifs et passifs examinées aux sections D et E ci-dessus.

61, 62 Actifs non financiers et financiers

Il n'existe pas d'encours des actifs dans le *MSFP 1986*.

63 Passifs

Comprend : *Dettes totales* [G.I] du tableau G du *MSFP 1986*²²

Note(s) : Lorsque l'encours de la dette par catégorie d'instruments du *MSFP 1986* sera reclassé dans le compte de patrimoine du *MSFP 2001*, des informations supplémentaires seront nécessaires pour tenir compte des éléments suivants :

- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, et non aux prix courants du marché.
- Les variations de l'encours de la dette ne seront pas totalement expliquées par les flux enregistrés, comme c'est le cas pour l'accroissement net de passifs, car le *MSFP 1986* n'enregistre pas les transactions en nature, non plus que les autres flux économiques.

Le reclassement de l'encours de la dette par catégorie d'instruments du *MSFP 1986* selon le compte de patrimoine du *MSFP 2001* n'est pas expliqué en détail ici, parce qu'il se fait exactement de la même façon que pour les emprunts nets par type d'instruments décrits à la section E ci-dessus. La dette intérieure et extérieure est classée comme suit dans le compte de patrimoine du *MSFP 2001* :

Catégorie du <i>MSFP 2001</i>	Comprend les catégories du MSFP suivantes
631 Intérieure	Dettes intérieures [G.II]
632 Extérieure	Dettes extérieures [G.III]

²² Voir le *Manuel de statistiques de finances publiques*, 1986, Tableau G, page 272-273, pour la classification de l'encours de la dette par catégorie d'instruments.

III. SITUATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES

A. Situation des opérations des administrations publiques et situation des opérations de trésorerie

Dans le *MSFP 2001*, les opérations des administrations publiques sont présentées de façon synthétique dans deux situations distinctes : la situation des opérations des administrations publiques et la situation des opérations de trésorerie.

Dans le *MSFP 2001*, où les opérations des administrations publiques sont enregistrées sur la base des droits constatés, la **Situation des opérations des administrations publiques** (voir encadré 1 ci-après) résume *toutes* les opérations des administrations publiques (et non pas les seuls flux de trésorerie) au cours d'une période comptable donnée. Les opérations sont classées dans cette situation comptable pour faire apparaître l'effet de la politique budgétaire sur la valeur nette des administrations publiques, leur demande de crédit et leurs actifs et passifs. Outre la présentation résumée des opérations qui modifient la valeur nette des administrations publiques (recettes et charges), la Situation des opérations des administrations publiques fait apparaître les transactions sur actifs non financiers, actifs financiers et passifs. Deux soldes analytiques sont calculés à partir de la situation des opérations des administrations publiques : les recettes moins les charges sont égales au *solde de gestion net*. En soustrayant ensuite l'acquisition nette d'actifs non financiers, on obtient le solde *capacité/besoin de financement*, qui est aussi égal au résultat net des transactions des administrations publiques sur actifs financiers et passifs.

La **Situation des opérations de trésorerie** (voir encadré 2 ci-après) résume les entrées et sorties d'encaisses enregistrées par les administrations publiques au cours d'une période comptable donnée. Lorsque que les opérations des administrations publiques sont enregistrées sur la base des droits constatés (ou sur toute base d'enregistrement autre que les encaissements et décaissements *stricto sensu*), il est toujours important de disposer d'informations sur les flux de trésorerie des administrations publiques pour évaluer la liquidité du secteur dans son ensemble. La situation des opérations de trésorerie fait apparaître le montant total de liquidités engendré ou absorbé par i) les opérations courantes, ii) les transactions sur actifs non financiers et iii) les transactions sur les actifs financiers et les passifs autres que les encaisses. La *variation nette des encaisses* des administrations publiques est la somme des encaisses nettes reçues de ces trois sources. Les soldes analytiques suivants sont également calculés à partir de la Situation des opérations de trésorerie : les recettes moins les paiements en espèces liés aux opérations de gestion donnent les *entrées nettes d'encaisses liées aux opérations de trésorerie*. En soustrayant ensuite les flux nets d'encaisses liés aux investissements dans les actifs non financiers (achats moins ventes d'actifs non financiers), on obtient l'*excédent/déficit de trésorerie*.

Les données du MSFP 1986 — établies par définition sur la base des encaissements-décaissements — reclassées dans les tableaux détaillés du *MSFP 2001* (Section II de ce document) **ne sont résumées que dans la Situation des opérations de trésorerie** (et non dans la Situation des opérations des administrations publiques). Cependant, si certaines des transactions classées dans les tableaux détaillés du *MSFP 2001* sont enregistrées sur une autre base que les encaissements-décaissements, *toutes* les opérations des tableaux détaillés sont résumées dans la Situation des opérations des administrations publiques. Dans ce cas, les flux d'encaisses liés aux transactions enregistrées dans les tableaux détaillés du *MSFP 2001* sont résumés dans la Situation des opérations de trésorerie.

Base d'enregistrement	Tableaux de classification détaillés du MSFP 2001	Situation des opérations des administrations publiques	Situation des opérations de trésorerie
Base des droits constatés	Toutes les transactions, sur la base des droits constatés	Résumé de toutes les transactions enregistrés dans les tableaux de classification détaillés	Résumé des flux d'encaisses liés à des transactions enregistrés dans les tableaux de classification détaillés et dans la Situation des opérations des administrations publiques
Base des encaissements-décaissements	Toutes les transactions, sur la base des encaissements-décaissements	—	Résumé des flux d'encaisses enregistrés dans les tableaux de classification détaillés
Combinaison de droits constatés et d'encaissements-décaissements (toutes les données sur la base des encaissements-décaissements et les intérêts sur la base des droits constatés, par exemple)	Toutes les transactions : Certaines sur la base des encaissements-décaissements, d'autres sur la base des droits constatés (les intérêts, par exemple)	Résumé de toutes les transactions enregistrées dans les tableaux de classification détaillés (sur la base des encaissements-décaissements pour certaines, des droits constatés pour d'autres (les intérêts, par exemple)	Résumé des flux d'encaisses liés à des transactions enregistrées dans les tableaux de classification détaillés et dans la Situation des opérations des administrations publiques (par exemple, les intérêts sur la base des droits constatés dans cette Situation)

ENCADRÉ 1
SITUATION DES OPÉRATIONS DES
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Transactions affectant le patrimoine net :

- 1 Recettes
- 11 Impôts
- 12 Cotisations sociales
- 13 Dons
- 14 Autres recettes

- 2 Charges
- 21 Rémunération des salariés
- 22 Utilisation des biens et services
- 23 Consommation de capital fixe
- 24 Intérêts
- 25 Subventions
- 26 Dons
- 27 Prestations sociales
- 28 Autres charges

Solde de gestion net

Transactions sur actifs non financiers:

- 31 Acquisition nette d'actifs non financiers
- 311 Actifs fixes
- 312 Variations des stocks
- 313 Objets de valeur
- 314 Actifs non produits

Capacité(+)/besoin(-) de financement

Transactions sur actifs financiers et passifs (financement) :

- 32 Acquisition nette d'actifs financiers
- 321 Intérieurs
- 322 Extérieurs

- 33 Accroissement net de passifs
- 331 Intérieurs
- 332 Extérieurs

ENCADRÉ 2
SITUATION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Flux de trésorerie liés aux opérations de gestion :

- 1 Recettes encaissées liées aux opérations de gestion
- 11 Impôts
- 12 Cotisations sociales
- 13 Dons
- 14 Autres recettes

- 2 Paiements décaissés liés aux opérations de gestion
- 21 Rémunération des salariés
- 22 Achats de biens et services
- 24 Intérêts
- 25 Subventions
- 26 Dons
- 27 Prestations sociales
- 28 Autres paiements

Entrées nettes d'encaisses liées aux opérations de gestion

Flux de trésorerie liés aux investissements en actifs non financiers :

- 31.1 Achats d'actifs non financiers
- 311.1 Actifs fixes
- 312.1 Stocks stratégiques
- 313.1 Objets de valeur
- 314.1 Actifs non produits

- 31.2 Ventes d'actifs non financiers
- 311.2 Actifs fixes
- 312.2 Stocks stratégiques
- 313.2 Objets de valeur
- 314.2 Actifs non produits

Sorties nettes d'encaisses liées aux investissements dans les actifs non financiers

Excédent/déficit (base caisse)

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

- 32 Acquisition nette d'actifs financiers autres que les encaisses
- 321 Intérieurs
- 322 Extérieurs

- 33 Accroissement net de passifs
- 331 Intérieurs
- 332 Extérieurs

Entrées nettes d'encaisses liées aux opérations de trésorerie

Variation nette des encaisses